

Accueil et d'accompagnement des publics en situation de handicap : Démarche

Notre engagement

Notre organisme s'engage à accueillir, accompagner et former **toute personne**, y compris celles en situation de handicap, dans le respect de l'égalité des droits et des chances, conformément à la loi du 11 février 2005.

Nous déployons une politique inclusive garantissant à chacun un accès équitable à nos prestations, dans des conditions adaptées à ses besoins, ses capacités et son projet.

Accessibilité de nos prestations

- **Physique** : Locaux conformes aux normes ERP (accès de plain-pied)
- **Pédagogique** : Supports adaptés (gros caractères, versions numériques compatibles avec lecteurs d'écran, vidéos sous-titrées), méthodes modulées (temps supplémentaire, rythme individualisé, supports audio).
- **Organisationnelle** : Aménagements d'horaires, modalités à distance ou hybrides si nécessaire, suivi personnalisé.
- **Numérique** : Supports numériques conçus dans le respect des critères du **RGAA** pour favoriser l'accessibilité aux personnes en situation de handicap visuel, auditif, cognitif ou moteur.

Références et ressources utiles

Pour approfondir leurs connaissances et trouver un appui, nos bénéficiaires et nos équipes peuvent s'appuyer sur :

- Agefiph – Soutien à l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé
- FIPHFP – Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
- [Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)] – Orientation et droits
- Cap emploi – Accompagnement vers et dans l'emploi
- Handicap.gouv.fr – Portail officiel du gouvernement
- Mon Parcours Handicap – Informations et ressources tout au long de la vie.

Rôle du référent handicap

Un **réfèrent handicap** est désigné au sein de l'équipe : Caroline REZEL

Ses missions sont :

- Accueillir et écouter les bénéficiaires concernés
- Identifier, avec la personne, les besoins d'adaptation

- Coordonner les aménagements matériels, organisationnels et pédagogiques
- Assurer le lien avec les partenaires spécialisés (Agefiph, Cap emploi, MDPH, etc.)
- Contribuer à la sensibilisation interne et à l'amélioration continue des pratiques.

Actions menées chaque année

- **Sensibilisation et formation** des équipes pédagogiques et administratives aux différents types de handicap et aux adaptations possibles
- **Veille réglementaire et documentaire** sur l'accessibilité et le handicap
- **Mise à jour des supports et outils pédagogiques** pour intégrer de nouvelles solutions d'accessibilité
- **Collaboration avec les réseaux spécialisés** pour optimiser les accompagnements
- **Recueil et analyse des retours d'expérience** afin d'ajuster nos pratiques

Exemples de preuves

En cas d'audit, nous pouvons présenter :

- Procédures internes d'accueil et d'adaptation
- Fiches de recueil des besoins spécifiques et leurs mises à jour
- Preuves d'aménagements réalisés (adaptation d'horaires, supports spécifiques, modalités alternatives)
- Attestations de formation/sensibilisation des équipes
- Échanges avec les partenaires spécialisés
- Évaluations de satisfaction mentionnant l'adaptation aux besoins spécifiques
- Plans et photos attestant de l'accessibilité des locaux

Amélioration continue

Notre politique d'accueil et d'accompagnement s'inscrit dans une **démarche d'amélioration continue** :

- Les retours des bénéficiaires ou stagiaires en situation de handicap sont analysés et intégrés dans un plan d'actions annuel
- Les procédures et supports sont révisés chaque année par la direction et le référent handicap
- De nouvelles solutions sont recherchées régulièrement pour renforcer l'accessibilité et la qualité de l'accompagnement

NB : Mise à jour : Ce document est révisé chaque année en fonction des retours des bénéficiaires des stagiaires en formation, des évolutions réglementaires et des innovations en matière d'accessibilité.